



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

RÈGLEMENT 77-2018-14 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 – RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES CADRES ADMINISTRATIFS ET AJOUTER UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR DISPOSITION DE BIENS

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 10 juin 2026, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté le règlement mentionné en titre.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est déposé au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 15 JUIN 2026

Me Olivier Pelletier
Greffier